NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2041/Corr.1
9 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

BERMUDES

Document de travail établi par le Secrétariat

Rectificatif

Paragraphe 41

Substituer au texte actuel :

41. Le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale a procédé à un vote enregistré sur la résolution 50/38 B, dont la section 3 concerne spécifiquement les Bermudes. La résolution a été adoptée par 146 voix contre 4, avec 3 abstentions.

96-11974 (F) 130596 130596